

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 07/2023/CBM (Séance publique)

Le **26/04/2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux de renforcement et réfection des voies dégradées et pavage des rues aux quartiers sous équipés de la ville de Beni Mellal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100.000,00 (Cent milles) Dirhams (doit être déposé par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six Million Neuf Cent Neuf Mille Trois Cent Soixante Dirhams TTC (6.909.360,00) Dirhams TTC.**

Le contenu, la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
B	3	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud
O	2	O1 : Travaux de revêtements courants

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Le président de la commune de Beni Mellal

Le Président de la Commune
de Beni Mellal
Commune
de
Beni Mellal
Signé: Ahmed BADRA